

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
HERAULT  
ARRONDISSEMENT  
LODEVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 20 Décembre 2018  
Commune de  
PAULHAN**

**N° 2018/12/05**

Date de la convocation	11/ 12/ 2018
	<b>Votes : 25</b>
Présents : 19	Pour : 25
Absents : 02	Contre : 0
Représentés : 06	Abstention : 0

L'an deux mille dix huit et le vingt décembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GAVINET Isabelle, JAM Thierry, JAURION Léon, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient absents : MM. L'HOTE Valérie, WEHRMEIJER Patricia.

Procurations : - Mme BORGNAT Géraldine à Mr VALERO Claude  
- Mr ALAMBERT Elie à Mr JAURION Léon  
- Mr GASC Georges à Mr ENGELVIN Gérard  
- Mme GASPARD Chantal à Mme RICARD Christine  
- Mme GUERIN Audrey à Mme AMMARI Hanane  
- Mme HEREDIA Fabienne à Mr DUPONT Laurent

**Objet** : Demande de prorogation du délai de validité de la subvention du Conseil départemental - Partenariat d'objectifs de structuration du territoire (POST) - GARE

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20181220-2018-12-05-DE  
Date de télétransmission : 02/01/2019  
Date de réception préfecture : 02/01/2019

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 24 mars 2016 adoptant une convention de partenariat d'objectifs de structuration du territoire du Clermontois entre le Département de l'Hérault et la commune de Paulhan pour le projet de réhabilitation de la gare.

Il précise que cette aide financière d'un montant de 140 000.00€ pour un montant de travaux de 600 000.00€ HT a fait l'objet d'un premier versement en date du mois d'avril 2017 et est en attente d'un deuxième versement.

Ce projet a bien avancé, avec l'aide du CAUE, assistant à maîtrise d'ouvrage, un maître d'œuvre a été désigné au mois de juillet 2018, à savoir Mr Landemaine, et l'avant projet sommaire a été présenté.

A ce jour, nous pensons pouvoir lancer le marché de travaux premier semestre 2019.

Cependant, conformément à la convention POST, la date d'achèvement de l'opération est fixée au 21/03/2019. C'est pourquoi, il convient de solliciter la prorogation du délai de validité de cette aide financière de dix-huit mois.

Il propose au Conseil Municipal, de solliciter du conseil départemental la prorogation du délai de validité de l'aide.

Il demande au conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite du conseil départemental la prorogation du délai de validité de la subvention POST – gare,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à apposer toute signature nécessaire au règlement de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire**  
**Claude VALERO**



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20181220-2018-12-05-DE  
Date de télétransmission : 02/01/2019  
Date de réception préfecture : 02/01/2019